

■ **Acosa SA, Genève**, à Genève, achat, vente et représentation d'articles dans le domaine de l'horlogerie (FOSC du 17.07.2002, p. 6). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Montres Journe SA, à Genève, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 5840 du 14.05.2004
(02271062 / CH-660.0.010.960-5)